



## Mettre en location du materiel

Par **BERNARD**, le 17/11/2011 à 17:59

Bonjour,

Je m'occupe d'un club de judo.

La gendarmerie du lieu ou nous avons le club souhaite nous louer les tatamis pour les utiliser une fois la semaine.

Peux-t-on lui faire un contrat de location et, si oui, quel type de contrat?

Je suis sceptique sur la légalité de cet acte; pourriez-vous me répondre assez rapidement?

Je vous remercie pour votre travail et vous adresse mes sincères salutations.

BERNARD F.